



Décès après donation

Par **marojo**, le **18/12/2007** à **12:20**

bonjour,

Ma question est:

mes grand parents m'ont fait une donation de leur maison en 1996.

Ils avaient garder l'usufruit. Ils sont mort l'un en 2002 et l'autre en 2003. je voudrais vendre cette maison

je voudrais savoir si je vais payer des droits de succession et aussi auprès des impots comment faire

je n'ai jamais rien payé la maison est en martinique. qu'est ce que j'ai à faire auprès des impots et est ce que cela va me couter cher.

Ai je besoin de faire une succession et ou?